

INTEGRATION DES PME ALGERIENNES AUX ECHANGES EXTERIEURS**Dr. Sultana Daoud**Université des Sciences et de la
Technologie d'Oran
s_daoud_s@yahoo.fr**Introduction :**

L'étude de l'économie algérienne ne peut être pertinente que si elle examine le procès de réalisation des hydrocarbures dans son ensemble. À l'instar de la majorité des économies pétrolières en développement, l'industrialisation s'est basée communément sur les exportations d'un ou deux produits de base. La rente pétrolière s'est souvent trouvée au cœur du débat économique et, notamment, dans celui des échanges extérieurs. Ce type d'économie qui est assujetti aux hydrocarbures attribue à ces derniers le rôle d'agent de développement et de réorganisation sociale. Du reste, le prix du baril reste encore une variable d'ajustement déterminante. Vu le niveau de dépendance de l'économie algérienne, cette matière première définit le taux de change par l'offre de devises qui demeure le fait quasi exclusif de ses exportations et en conséquence, de la plupart des prix.

Les retombées de la déprime du marché mondial des hydrocarbures en matière d'équilibre budgétaire et extérieur mettent en évidence la forte vulnérabilité de l'économie et sa soumission aux fluctuations du prix du baril. Soit une baisse de prix de 1 dollar occasionne un manque à gagner pour le trésor de 30 milliards de dinars (CNES, 2000, p.206). Les exportations des hydrocarbures peuvent relâcher la contrainte externe, mais elles ne sont pas en mesure de diversifier les sources de croissance, capables de garantir la relance économique, permettant de la sorte une amélioration du niveau de vie. Ce qui a amené certains auteurs de dénommer cette situation de « développement sans croissance » (Sid Ahmed, 1989, p.249). La rente pétrolière génère une structure socio-économique, qui est en même temps peu favorable à un développement diversifié. Au vu du caractère assez semblable des situations des économies pétrolières et de leurs processus respectifs de spécialisation internationale, leur expérience est la référence de « Dutch Disease », qui révèle la subordination des mécanismes de ce malaise à la loi de l'avantage comparatif (Nowak, 1998, p.220). De remarquables leçons peuvent être tirées de l'itinéraire de ces pays. Les lourdes tensions que pratique le service de la dette sur les dépenses publiques et l'indispensable équilibre du budget de l'État dans des conditions de diminution des recettes fiscales sur les hydrocarbures incitent incontestablement à la prospection d'autres sources de croissance susceptibles d'assurer la relance économique. L'expérience de l'Algérie au début de la décennie quatre-vingt-dix, nous renseigne que la renonciation aux dispositifs de soutien des prix et des subventions, que se soit à la production ou à la consommation, entraîne des conséquences signifiantes sur les coûts de production et les prix à la consommation ainsi que sur le niveau de vie des couches sociales à faibles revenus.

En outre, la libéralisation de l'économie algérienne s'est opérée dans un cadre de mise en place des mesures de développement en faveur des PME. Ces dernières sont menacées par la rentrée en vigueur des accords de libre-échange et des négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce; elles doivent s'adapter impérativement à leurs exigences. Par ailleurs, ce contexte est marqué par la prédilection annoncée par les pouvoirs publics pour « davantage d'État facilitateur » et « moins d'État opérateur ». L'État modifie ses modes d'intervention en matière de développement économique. Cette intervention se fait suivant les nouveaux besoins ou en réponse à de nouvelles menaces. On assiste à un recentrage du rôle de l'État facilitateur et accompagnateur de l'initiative privée. Cette tendance constitue au préalable un stimulant au développement de la PME.

Nous tentons d'apporter des éléments de réponse à plusieurs questions qui se posent. Ces dernières sont relatives aux différents facteurs internes et externes ayant influé sur les nouvelles stratégies d'intervention de l'État vis-à-vis des PME et le poids des mesures incitatives et leurs limites dans le choix stratégique de la promotion des PME comme une option de rupture pour diversifier les sources de croissance hors hydrocarbures, d'une part, et en tant qu'élément structurant de la transition, d'autre part. Il s'agit d'apprécier leur développement international, voire leur insertion dans les flux des échanges extérieurs livrés jusqu'à présent, uniquement à l'exploitation des hydrocarbures.

I LES CHANGEMENTS SYSTEMIQUES ET CONTRIBUTION DES PME AUX ECHANGES EXTERIEURS

La période de libéralisation a été marquée dès le début de la décennie 1990 par l'application des réformes économiques (réformes fiscales, réformes bancaires, libéralisation des prix, libéralisation du commerce extérieur). Le processus de libéralisation du commerce extérieur constituait le principe le plus délicat de ces réformes. Cette libéralisation est un enjeu stratégique pour l'économie car en matière d'approvisionnement, l'ensemble des entreprises, quels que soient leur statut juridique et leur taille, sont rattachés à l'extérieur.

Malgré la réalisation, durant cette période, de certains objectifs du programme d'ajustement structurel de point de vu macro-économique tels que l'amélioration de la croissance, la diminution de l'inflation et du déficit budgétaire, ces politiques ont largement assujetti l'économie algérienne aux ordres du marché international et non aux politiques internes du pays (Daoud, 2001, p.340). En fait, l'application des réformes économiques n'a pas engendré les effets espérés. Le bilan de leur processus est faible, ne permettant pas une analyse qui pourra donner des résultats concrets. Cependant, ce bilan semble du type à expliciter la question de la place qui doit être réservée aux PME dans la période de transition vers l'économie de marché. Surtout que la petite entreprise est au cœur des politiques de restructuration et de transition dans la plupart des pays qui ont longtemps marginalisé la petite taille en faveur de la grande. Il ressort de ce bilan que le

secteur public a été très affecté durant la période 1994-1998 par une profonde récession. D'ailleurs, son déclin a été inégalement ressenti par les différents secteurs économiques. La production a constamment diminué, les taux d'utilisation des capacités accusaient une réduction notable et la situation financière des entreprises s'est considérablement aggravée. D'où le nombre important d'entreprises dissoutes. Ce sont principalement les entreprises publiques locales (PME publiques) qui ont été les plus touchées avec plus de 83% de l'ensemble. D'autres PME publiques ont été cédées aux salariés durant l'opération de privatisation. À la fin de l'année 2008, on dénombre 626 PME publiques et 321 387 PME privées. Vu que la PME publique n'est pas très représentative, soit 0,19% de l'ensemble, nous consacrerons le reste de ce travail à l'analyse de la PME privée qui représente 99,80% de la totalité des PME.

En réalité, ces réformes convergeaient vers un certain libéralisme réclamant « davantage d'État facilitateur » et accompagnateur de l'initiative privée. La PME s'est vue reconnaître un rôle essentiel dans la relance de l'économie nationale. À partir de 1993, le cadre institutionnel qui privilégiait ses activités a été sensiblement élargi afin que l'Algérie puisse exporter hors hydrocarbures et substituer les productions locales aux productions étrangères. Ce choix stratégique de développement de la PME comme une option de rupture est affirmé par la détermination de l'État d'assumer le nouveau rôle de facilitateur et d'accompagnateur de l'initiative privée. Des moyens sont mis en place pour aboutir à ces ambitieux objectifs.

Par la promulgation de la loi d'orientation sur la promotion de la PME, le 12 décembre 2001, le cadre législatif et réglementaire a été consolidé dans le but de relancer l'investissement. Un dispositif d'aide et de soutien au développement des PME a été mis en place*. Il détermine toutes les garanties offertes aux investisseurs. Ces mesures de facilitation changent suivant l'implantation et la nature de l'investissement. Cette loi définit les PME. Elle élimine toute différenciation entre investissement public et investissement privé. Elle étend le concept d'investissement à ceux réalisés en concession et/ou en licence, aux prises de participation dans une entreprise lorsqu'il y a apport en numéraire ou en nature et aux reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation. Pour éviter l'attribution automatique des avantages, cette loi prévoit un régime général relatif aux investissements courants en dehors des zones dont le développement nécessite une intervention particulière de l'État et un régime dérogatoire pour les investissements dans les zones à développer et ceux soumis à convention. Des fonds de garantie sont constitués pour assurer les prêts octroyés par les banques au profit des PME. Dans le cadre de la coopération internationale, des organismes sont chargés de la coordination et la

*Les mesures d'appui sous forme de fonds : fonds de promotion de compétitivité, fonds préservation de l'emploi, fonds environnement et dépollution, fonds aménagement du territoire, fonds pour la promotion des exportations, fonds développement des régions du sud, fonds de garantie des crédits à la PME, fonds recherche scientifique et développement technologique, fonds formation professionnelle continue et apprentissage, programme UGP/MEDA.

mobilisation des financements et des crédits alloués aux PME afin de les stimuler à diversifier leurs activités. En plus, pour stimuler les exportations hors hydrocarbures, les entreprises ayant pour principale activité l'exportation exploitent le régime des achats en franchise pour parvenir à satisfaire leurs besoins d'exploitation sous certaines conditions d'exonération d'impôt et taxe.

Par ailleurs, cette loi réserve au volet sous-traitance une place considérable, dans la mesure où elle est considérée en tant qu'outil efficace pour élargir le tissu des PME et appuyer leur insertion dans le domaine de la sous-traitance internationale. Également, elle prend en charge l'information économique et statistique par l'établissement d'un système d'information. Elle vise l'élargissement de la concertation avec le mouvement associatif et le monde de l'entreprise ainsi que le développement de la recherche dans le domaine de la PME. Un protocole d'accords a été conclu le 23 juillet 2001 entre le ministère de la PME et de l'Artisanat et le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique.

Durant cette récente période de transition vers l'économie de marché, plusieurs structures d'appui et de soutien à la PME ont étaient mises en place. On note :

- Le Conseil national de l'investissement ayant pour mission d'établir la stratégie de développement de l'investissement et même les formalités d'accès aux avantages prévus par la réglementation. Il propose aussi la création d'organismes et d'instruments financiers appropriés au financement de l'investissement.
- L'Agence nationale de développement de l'investissement est appelée à être représentée dans l'ensemble des provinces du pays. Elle a pour tâche essentielle le développement et le suivi en matière d'investissement, dans le cadre d'une démarche décentralisée et moins basée sur l'octroi des avantages. Elle contribue à alléger les démarches administratives relatives au lancement des projets d'investissement à travers un guichet unique décentralisé au niveau local. Ce dernier regroupe l'ensemble des administrations concernées par l'investissement. Il est doté de pouvoirs réels pour fournir toutes les prestations nécessaires à la concrétisation des investissements. Cette agence gère, en collaboration avec le Conseil national d'investissement, le Fonds d'appui à l'investissement destiné à la prise en charge des dépenses partielles ou globales engagées pour l'amélioration des infrastructures environnantes de l'investissement (arrivées d'électricité, de gaz, d'eau, les routes, les réseaux d'assainissement). Ce fonds est consacré particulièrement aux projets localisés dans les zones à développer et ceux soumis à convention.
- L'Agence nationale de développement de la PME, créée en 2005 comme instrument de mise en œuvre de la politique nationale de développement de la PME.
- La Caisse de garantie des crédits d'investissements des PME, ainsi que le Fonds de garantie des crédits aux PME; ayant une garantie qui varie de 10 % à 80 % de la perte nette assumée par les banques.

- Le Conseil national consultatif pour les PME, dont la principale fonction est la concertation. Et le Conseil national de sous-traitance, comme instrument d'intégration économique. Il pilote quatre bourses régionales de sous-traitance et du partenariat, créées lors de la convention Algérie PNUD/ONUDI, dans l'objectif d'établir une banque de données industrielles sur la sous-traitance des entreprises. À cet effet, ces bourses constituent un espace d'information et d'animation pour les PME.
- Les centres de facilitation en tant que structures d'accompagnement, d'encadrement, d'appui et d'orientation des porteurs de projets. Il s'agit de leur offrir un guichet unique approprié afin de les aider en matière de formalités administratives dans la phase de création de leurs entreprises et réduire le délai de création d'entreprises. Et les pépinières d'entreprises en tant que structure d'accueil et de développement des entreprises naissantes.

D'autres structures, dont les principes et les avantages diffèrent, consolident le dispositif de création d'entreprises :

- L'Agence nationale pour le soutien de l'emploi des jeunes (ANSEJ), contribue au soutien à la création et au financement de la micro entreprise par des jeunes âgés moins de 35 ans.
- La Caisse nationale d'assurances chômage intervient dans le financement des porteurs de projet âgés de 35 à 50 ans.
- L'Agence nationale de gestion du micro-crédit, a été mise en place pour appuyer la création d'entreprises.

Aussi, dans le domaine du financement des entreprises, de nouveaux instruments financiers ont été développés au cours de l'année 2006 et mis à la disposition des PME tels que : Les fonds de garanties de crédits spécifiques à des filières d'activités innovantes; les crédits à long terme pour la restructuration de ces entreprises, destinés à l'achat d'appareils, d'équipements et de l'immobilier; les crédits pour leur stabilité, leur permettant d'améliorer leurs fonctions stratégiques (production, commercialisation, développement technologique) et d'atténuer les effets néfastes engendrés par les réformes structurelles ou par les catastrophes naturelles.

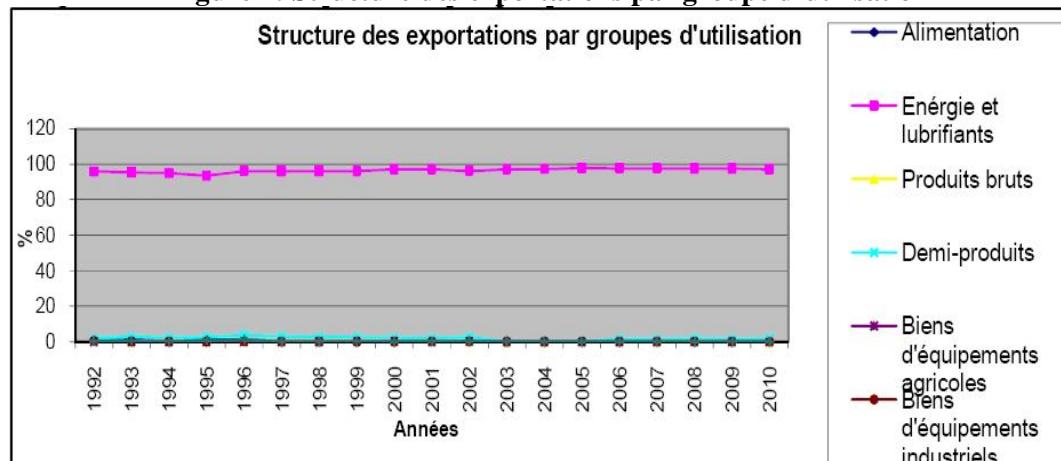
Ces politiques d'appui et de soutien à la PME attestent du vaste champ d'activité que l'État n'a en aucun cas occupé et qu'il vient de mettre à la disposition de l'initiative privée. Et malgré que la destination de ces programmes sert à promouvoir les PME, il est à remarquer que ces dernières recèlent une forte fragilité et une grande hétérogénéité. Effectivement, un effort a été réalisé en matière de création d'entreprises. Les données statistiques du ministère de la PME soulignent l'accroissement du nombre de PME. Ce dernier est passé de 245 842 en 2005 à 321 387 entreprises en 2008. L'analyse de la répartition géographique des PME indique une concentration, comme par le passé, autour des centres urbains. Une progression continue est enregistrée à travers le territoire national. Les trois premières villes sont Alger avec 38 096, Oran avec 19 640 et Tizi

Ouzou avec 17 840 PME (Ministère de la PME et de l'Artisanat, 2008). Le choix de la localisation des projets d'investissement demeure, dépendant de la disponibilité des infrastructures et la proximité des centres d'intérêts. D'ailleurs, l'enquête ICA (Banque Mondiale, 2003) révèle que l'accès au foncier est considéré comme facteur de localisation pour 62% des entrepreneurs. En 2006, la moyenne nationale du taux de concentration de PME par habitant est de 9,27%, ce qui confirme que l'Algérie est très loin des standards internationaux où le taux le plus faible dépasse 45% habitants. Cette répartition très déséquilibrée, surtout entre le nord et le sud du pays, désavantage le développement régional qui a été l'un des objectifs de la politique de développement. Par ailleurs, la répartition des PME par groupes de branches d'activité en 2008 révèle la dominance de la branche des services représentant presque la moitié des activités. La branche bâtiments et travaux publics occupe le deuxième rang avec 34,84 % et l'industrie, en troisième position avec une part de 17,84 %. La décomposition de ce classement par secteur d'activité place en premier l'activité bâtiments et travaux publics suivie du commerce et distribution et en troisième position, transport et communication. Ce qui s'explique par les efforts consentis par les pouvoirs publics dans la réalisation des programmes d'infrastructures et d'équipements engagés depuis le début de la décennie deux mille et qui ont incité la création des PME.

Du reste, les différentes études empiriques réalisées à ce jour sur le climat des affaires en Algérie témoignent qu'une nette amélioration a été enregistrée cette dernière décennie mais les PME rencontrent encore d'énormes difficultés face à la conquête des marchés extérieurs. En effet, la structure du commerce extérieur des deux dernières décennies affirme la persistance de la domination des hydrocarbures dans le volume des exportations, soit 97 %, (figure 1) malgré les atouts dont bénéficie l'Algérie tels que sa position géographique et son potentiel économique, et les efforts déployés par les pouvoirs publics dans la mise en place des programmes spécifiques ciblés pour inciter les exportations hors hydrocarbures. Ces dernières demeurent très faibles. Elles n'excèdent pas 3 %. Elles se présentent comme suit : les demi-produits; les produits bruts; les biens alimentaires et les biens d'équipement. Leur décomposition affiche deux catégories de produits caractérisés par une très faible valeur ajoutée. La première catégorie est constituée de matières brutes : l'azote, l'ammoniac, le laiton, le cuivre, le CO2 alimentaire, les déchets de métaux, la ferraille massive, les peaux d'ovins palettes et les peaux d'ovins wet, le papier de récupération d'emballage, les déchets d'aluminium tout venant. La deuxième catégorie comporte : les chaussures de sécurité, les tapis, les dates, les légumes à l'état frais, l'eau minérale et gazeuse ainsi que le poisson. L'exportation du poisson a connu ces dernières années une forte demande de la part des consommateurs européens. Elle tend vers l'augmentation mais elle demeure encore modeste. En général, les transactions consenties par les PME exportatrices demeurent timides, avec des montants très faibles et des commandes non fermes. Ce qui nous permet d'avancer que pour la majorité de ces entreprises, l'exportation constitue une activité occasionnelle. Ceci a été confirmé par le Ministre de la PME et de l'Artisanat lors d'une conférence de presse tenue le 16 août 2009, en soulignant que sur les 321 387 PME existantes, 400 PME

exportent leurs produits, soit 0,12 % et seulement 200 le font d'une manière régulière, soit un taux de 0,06 %. Par contre, pour les entreprises non exportatrices, l'engagement à l'international ne constitue pas vraiment une priorité pour elles. La plupart d'entre-elles n'arrivent même pas à s'imposer sur le marché domestique.

Figure 1: Structure des exportations par groupe d'utilisation



Source : Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, Direction Générale des Douanes, 2010

La dernière étude de l'Institut national de la productivité et du développement industriel sur six branches d'activité (Assises nationales de la PME, 2004), montre que seules les exportations des PME se situant dans les industries sidérurgiques, mécaniques métallurgiques et électriques, ont connu une amélioration. Nous pouvons l'expliquer par le fait que cette branche est dominée par des grands complexes industriels et des grandes PME publiques (issues de restructurations et de filialisations). Les exportations de la branche chimie caoutchouc et plastique demeurent faibles. Les branches agro-alimentaires, matériaux de construction, services, textile et cuirs ont des difficultés à préserver leurs parts au niveau du marché national à cause de la concurrence déloyale qui se manifeste à travers le secteur informel, le monopole privé non-dénoncé et l'attribution des avantages d'une manière douteuse. D'autre part, les PME éprouvent une incapacité à s'adapter au marché mondial car la qualité de leurs biens et de leurs services demeure insuffisante. Elles ne se sont pas accoutumées à fonctionner dans des conditions de respect des standards internationaux en ce qui concerne la qualité et le délai puisqu'elles sont gérées de manière traditionnelle. L'état du parc équipements leur porte préjudice. L'étude susmentionnée témoigne de la vétusté du parc équipements des PME publiques, eu égard à son non-renouvellement et de la faible maintenabilité du parc équipements des PME privées, étant donné que ces dernières s'équipent en matériel assez récent qui se distingue par une haute automatisation des processus nécessitant un management de maintenance.

Le comportement de plusieurs entrepreneurs à l'égard du développement international reflète généralement les réticences qu'ils conçoivent vis-à-vis du marché local, comme l'apprehension du risque, le rejet de la décentralisation de la prise de décision et l'obstination pour le pouvoir au sein de l'entreprise. Ces facteurs montrent bien que les buts qui orientent la firme dans son internationalisation sont très rapprochés des cibles traditionnelles du dirigeant; d'ailleurs, ils connaissent une forte interénétration. En plus, les dirigeants des PME n'ont pas souvent des objectifs bien déterminés à moyen terme et ne possèdent pas une représentation apparente des difficultés qu'ils subiront au cours des différentes étapes de croissance de l'entreprise (par exemple, leur refus d'adhérer au programme de mise à niveau).

À cela, il convient d'ajouter que la conquête des marchés extérieurs par les PME tient à la mobilisation de plusieurs facteurs qui font fréquemment encore défaut en Algérie. Il s'agit donc de :

- L'adaptation de l'appareil productif et son mode de fonctionnement ainsi que le financement des opérations à l'exportation, que nos entreprises sont incapables d'assurer à cause de leur vulnérabilité financière.
- L'accès au financement, aux innovations, aux nouvelles technologies, aux compétences managériales et l'accomplissement des stratégies de marketing et des coopérations en amont et en aval.
- L'environnement qui demeure encore instable et influe négativement sur le monde des affaires, ne nous semble pas de moindre importance par rapport aux difficultés susmentionnées.

Il y a lieu de relever que le tissu des PME est dominé par des micro-entreprises; soit 96,15 % ayant moins de neuf actifs, la tranche d'effectifs de 10 à 49 salariés représente 3,28 % et celle de 50 à 250 salariés n'est que de 0,58 %. Nous constatons plus de petites firmes que de firmes moyennes, cette situation crée une forte asymétrie et consolide une structure dualiste entre les grandes et petites firmes. Même si la taille n'est pas un obstacle rédhibitoire à l'accès aux marchés extérieurs, certains travaux (Bellone *et al.*, 2006; Ceci et Valersteinas, 2006) nous éclairent sur la typologie des entreprises exportatrices et montrent qu'en moyenne elles sont plus grandes, plus intensives en capital et plus productives que les entreprises non exportatrices. Des études menées dans des pays européens – Allemagne, Italie, Espagne et Grande-Bretagne – affirment ce résultat. La grande taille est dominante dans le développement à l'international. En France, presque 70 % des entreprises comptant plus de 250 salariés sont exportatrices contre 22,5 % des PME ayant au moins 10 salariés. D'ailleurs, la faible taille des PME exportatrices françaises les a conditionné à être présentes sur les marchés de proximité, autrement dit, proches de la France en termes géographiques, culturels et historiques ou de niveau de développement égal.

Ce déséquilibre structurel et la faiblesse permanente des exportations des produits hors hydrocarbures ont incité les pouvoirs publics à prendre des dispositions

réglementaires dans le but de diminuer l'effet des perturbations qui touchent de façon cyclique les hydrocarbures. Ils ont procédé à la mise en place d'un certain nombre d'organismes chargés de l'animation et de l'accompagnement des opérations du commerce extérieur tels que l'Office algérien de promotion du commerce extérieur (PROMEX), la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX), les Chambres de commerce et de l'industrie et la Société algérienne des foires et des expositions (SAFEX). Dans ce cadre, des mesures sont recommandées par l'OCDE (OCDE, 2004, pp.33-35) aux pays en développement et en transition vers l'économie de marché. Il s'agit de la mise en place de systèmes efficaces de soutien aux PME, dans le but de renforcer leurs capacités en matière d'échanges et d'investissement. Car elles sont susceptibles d'être compétitives et productives pour parvenir à saisir les opportunités qui se présentent à elles dans le domaine des échanges internationaux.

D'autres caractéristiques révélatrices des limites de ces entreprises, la plupart sont de type familial, ce qui permet au dirigeant d'être l'acteur principal de la décision. Une présence très timide de la femme entrepreneure est ainsi enregistrée. Certains travaux empiriques constatent une certaine progression du niveau de formation des entrepreneurs. Mais ce dernier ne reflète pas l'existence d'une culture managériale. Ce qui a incité la directrice générale de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, en marge des Assises nationales de la formation professionnelle qui ont eu lieu le 8 avril 2007, de déclarer à l'Agence presse service que pour assurer la pérennité des micro-entreprises, désormais, aucun promoteur de l'Agence ne bénéficiera d'un financement avant d'être formé dans le domaine de la gestion. Il convient à cela d'ajouter que les activités entrepreneuriales informelles sont très représentatives au niveau des PME.

Le processus de restructuration du secteur public a mis en évidence des PME, sous forme de filiales, dont plusieurs sont sujettes à la privatisation. Ces PME privées se sont développées en investissant les créneaux exploités auparavant par le secteur public, puis délaissés par ce dernier à la suite de sa décadence. On note : la transformation des céréales, la production des boissons, la production laitière et les activités d'import. En effet, on assistait à un renoncement de l'intervention étatique et, même s'il est communément admis que l'État ne peut pas conserver le contrôle de pans entiers de l'économie, des réticences vis-à-vis de la privatisation persistent jusqu'à présent. La privatisation se prescrit comme un principe de la restructuration du tissu industriel, mais le diagnostic global du processus de privatisation apparaît pessimiste. Il montre que le développement de la PME – constituant la totalité du secteur privé – par ses propres investissements ou par acquisitions d'actions d'entreprises publiques se trouve contrarié. Les PME n'ont pas été intéressées par les offres de vente des entreprises publiques. À savoir si particulièrement en Algérie l'avancement du processus de privatisation n'exige pas une taille moyenne des entreprises publiques à privatiser ou bien, « il est temps de repenser la privatisation, mais uniquement dans les pays en transition, où pour des raisons historiques, géographiques et politiques, des grandes orientations économiques apparemment louables ont donné des résultats clairement insuffisants » (Nellis, 1999,

p.19). En fait, l'ouverture de l'économie n'a pas permis à l'Algérie de raffermir son système productif et soutenir les industries naissantes. De ce fait, les PME ont connu une certaine déstabilisation et leur prolifération a été surtout dans le tertiaire. D'autre part, cette situation a favorisé la contestation politique et même sociale, contraignant l'Algérie à s'engager dans des choix décisifs de point de vue économique et politique.

Les efforts consentis ces deux dernières décennies ne sont pas parvenus à dynamiser les PME. Cependant, nous observons un entretien de l'économie de rente et une faible attractivité des investissements directs étrangers. Le retard enregistré dans l'avancement de la réforme du secteur bancaire, associé aux règles prudentielles, s'est traduit par un manque de souplesse dans le comportement des institutions de crédit et une inadéquation de la régulation aux besoins d'affectation des ressources. De ce fait, l'entrepreneur se trouve confronté à plusieurs contraintes telles que le niveau du taux d'intérêt élevé, en dépit de la baisse constatée au cours de cette dernière décennie; le seuil minimum de fonds propres liés aux investissements n'est pas approprié aux capacités financières des PME; les garanties exigées lors de l'octroi des crédits ainsi que l'inadaptation des critères d'évaluation des projets d'investissement. Afin de remédier aux insuffisances qui caractérisent les banques en matière de traitement des demandes de financement, les pouvoirs publics ont lancé en 2007 un projet de création d'une banque spécialisée dans le domaine de financement des PME. Et, pour consolider les capacités des PME exportatrices, une convention de financement d'une durée de trois ans a été signée en 2007 entre le ministère du Commerce algérien et l'Agence française de développement. Elle est constituée de plusieurs volets qui touchent au renforcement de l'appareil d'information des entreprises exportatrices, à l'amélioration des performances des acteurs intervenant dans l'acte d'exporter et au soutien des stratégies développées par les PME dans le domaine de l'exportation.

Les politiques de stabilisation à travers le programme d'ajustement structurel (PAS), étaient insuffisantes pour placer les PME dans une position compétitive leur permettant de faire face au marché mondial. Le libre-échange en formant le prolongement conséquent de ces politiques, devra ouvrir pour la mise en place des conditions plus favorables permettant aux PME d'être plus performantes.

II. *Les politiques positives d'appui à la PME*

Lorsque nous mesurons, à leur juste valeur, les stratégies d'intervention mises en œuvre vis-à-vis de la petite et moyenne entreprise, nous nous trouvons en état d'apprécier dans sa véritable dimension la prépondérance qui a été octroyée aux objectifs quantitatifs qui visent la multiplication du nombre d'entreprises par rapport aux objectifs qualificatifs qui visent la multiplication du nombre d'entreprises pérennes. Comme, par ailleurs, « Un des gros problèmes des programmes gouvernementaux est que ceux-ci sont souvent mal adaptés, non pas aux besoins généraux des PME, mais à leur philosophie de gestion et à leur comportement [...] Certains programmes demandent d'ailleurs plus d'efforts que les entreprises peuvent en tirer. C'est pourquoi ils sont peu utilisés » (Julien, 1994, p.62).

Aussi, ces interventions étatiques vouées en faveur de la petite et moyenne entreprise, souvent mal ajustés à leurs pratiques de gestion. Au contraire, ils répondent, comme par ailleurs, aux pratiques des économies de marché en la matière, mais sans pour autant écarter les obstacles qui se rattachent à leur application et résultant de nombreux facteurs, qui en fait, particularisent les économies en transition (Richet, 2001, p.37), comme, par exemple, la temporalité des programmes et la nature des dispositifs d'évaluation qui permettent d'apprécier les résultats, l'appui et le soutien des fonds d'investissement affectés pour ce genre d'entreprises, l'efficacité des organismes de soutien pour accompagner les entrepreneurs, l'élaboration des politiques d'aide au développement à l'international des PME, la nature du diagnostic sur la capacité d'expansion de ces entreprises, l'instauration d'une harmonie entre grandes firmes et PME à travers d'importants programmes industriels, etc. Cependant, l'appui de l'État « devrait permettre avant tout le développement de la compétitivité des PME en intervenant : sur les sources et la qualité de l'information technologique et commerciale internationale; au niveau des opportunités ou de l'adéquation des technologies offertes aux entreprises; et en coopération avec les autres paliers de gouvernement pour soutenir ou développer les conditions favorables micro et macro-économique pour leur appropriation » (Julien, 1994, p.64).

Les différentes études empiriques réalisées à ce jour sur le climat des affaires en Algérie corroborées par nos enquêtes, recensent les mêmes contraintes auxquelles font face les PME. En se référant à l'étude du PNUD réalisée en 1993, nous avons remarqué qu'il y a moins de contraintes par rapport à 1993 (PNUD, 1993). Des améliorations sont constatées, mais elles demeurent insuffisantes vu le nombre d'organismes d'appui créés et les programmes mis en œuvre durant cette période pour le développement des PME. Cependant, nous essayerons de nous limiter aux principales conclusions des résultats de ces travaux qui révèlent les limites des stratégies d'intervention de l'État et que nous regroupons comme suit.

Premièrement, concernant l'information : les entrepreneurs se plaignent davantage de l'accès à l'information ainsi que de la faiblesse des organismes impliqués en échange d'information et de moyens adaptés à leurs missions. D'ailleurs, l'Algérie occupe le 59^e rang dans la mise en œuvre des formalités administratives et réglementaires.

Deuxièmement, celles ayant trait, de manière générale, au climat des affaires, particulièrement l'oisiveté et la lenteur bureaucratique des organismes impliqués tels que :

- L'accès au foncier qui « demeure un domaine complexe, régi par un grand nombre de textes et de multiples intervenants sans pouvoir de décision réel » (CNES, 2002, p.222). Les institutions impliquées ont des difficultés à gérer les zones industrielles, du fait que le processus de développement de ces zones n'est pas tout à fait établi, « La gestion de l'économie est actuellement fragmentée avec

plusieurs acteurs intervenant dans le même domaine et avec des difficultés de coordination et de conflits de compétences » (Formez, 2004, p.3).

- La mauvaise qualité des services rendus (registre de commerce, douanes, démarches administratives, fonds d'appui à la création d'entreprises, infrastructures environnantes, accès aux crédits bancaires, garantie des crédits et les avantages octroyés en matière de fiscalité).
- L'organisation des réseaux d'approvisionnements : Ces petites et moyennes entreprises industrielles s'équipent surtout auprès des organismes importateurs privés et publics, un pourcentage appréciable de ces équipements émane d'importation sans paiement, basé sur l'achat des devises par le producteur sur le marché parallèle. Elles ne sont pas tellement rapprochées en amont avec l'industrie locale, mais plutôt attachées au marché international par voie d'importation avec ou sans paiement (achat de devises sur le marché parallèle). De ce fait, elles subissent les coûts imposés par les intermédiaires. Elles effectuent leur approvisionnement aux prix officiels ou non-officiels car cela dépend de la disponibilité des produits sur le marché. Malgré que la loi institue des sanctions réprimant la violation de la réglementation, elles effectuent des achats et des ventes sans facture, aux prix officiels ou non-officiels afin d'échapper à l'impôt. La conséquence de cette pratique induit l'installation de prix illicites.

Troisièmement, celles relatives à l'accès aux crédits : les entrepreneurs rencontrent de nombreuses difficultés en matière de financement et de relations avec les banques. Ce n'est que dernièrement que les banques étrangères, en particulier les banques françaises, tentent de réservé un traitement spécifique aux PME.

Même si à présent les PME ne bénéficient pas des capacités financières acceptables et les compétences managériales nécessaires afin de profiter des éventuelles opportunités que peut occasionner l'adhésion de l'Algérie à l'économie de marché et la zone de libre-échange euro méditerranéen, l'enjeu pour la politique économique algérienne est triple :

- En ce qui concerne l'environnement de la PME : il s'agit, d'activer les réformes afin de développer les systèmes législatif, administratif et bancaire qui pourront dynamiser les différents secteurs de l'économie. Aussi, organiser le système d'information pour rendre cet élément vital à la bonne marche des entreprises, performant, capable de garantir à la fois la bonne circulation de l'information et son usage. Nous pensons notamment que la non disponibilité de l'évaluation poussée et chiffrée de l'informel imprègne les études statistiques d'une pauvreté sur le plan informationnel qui complique toute étude ayant trait à l'analyse des PME. D'ailleurs, même les statistiques fournies par l'Office national des statistiques ne permettent pas de saisir le vécu des PME. Certains aspects ne sont pas pris en considération à savoir : la représentation de la situation de l'entreprise à court terme, les profils des entrepreneurs, etc. Cependant, pour améliorer les

politiques de promotion et de développement en direction des PME, il est indispensable de lui accorder une attention particulière du point de vue de la recherche, du traitement et de la transmission des informations.

- Prendre en considération toutes les contraintes qui contrarient le processus de création d'entreprise et d'investissement. L'accomplissement d'une stratégie de promotion de la PME, qui se maintient sur l'acte de définir la PME sur des données économiques et non sur des critères administratifs. D'identifier les possibilités de création de nouvelles PME (grâce à une étude historique et économique des PME existantes), compte tenu des richesses disponibles localement et en instaurant un environnement favorable facilitant leur épanouissement.
- Dynamiser des capacités exportatrices des PME en réorganisant, tout d'abord, les structures de soutien à l'exportation tels que l'Office algérien de promotion du commerce extérieur –PROMEX –, les organismes gestionnaires des fonds de soutien aux PME. Aussi définir leur rôle et l'organisation des relations entre eux et entre les PME. Également œuvrer à engager davantage les services d'ambassades et des consulats algériens à l'étranger dans la promotion des exportations. De même, d'inciter les dirigeants à s'impliquer dans le développement international afin d'insérer les PME dans la logique mondiale.

CONCLUSION

L'Algérie est encore un pays en phase de transition vers l'économie de marché et en pleine restructuration politique, économique et sociale, avec des problèmes importants. L'État demeure le premier investisseur en monopolisant la plus grande partie des secteurs économiques; l'économie est vulnérable aux fluctuations du prix du baril et la croissance est faible, ne permettant pas la création des emplois suffisants pour réduire le chômage endémique.

En réalité, un effort a été réalisé puisque les interventions de l'État vis-à-vis des PME témoignent de l'étendue de l'espace qu'il n'a jamais exploité et qu'il vient de redonner au profit de l'initiative privée. Mais la prépondérance numérique des petites et moyennes entreprises contraste avec leur faible participation à la création des richesses, particulièrement à la contribution aux échanges extérieurs. Elles dissimulent une grande fragilité que nous pouvons expliquer par le fait qu'elles n'ont pas bénéficié d'une politique globale de développement, puisque les mesures établies en leur faveur ne se sont pas articulées à une vision à long terme. L'esprit d'entreprise est encore faible et fragile; pourtant, la disposition à la mondialisation des marchés et de la concurrence impose fréquemment des pratiques managériales d'excellence. La dynamique entrepreneuriale ne se mettra véritablement en mouvement que s'il existe une volonté d'instituer des modes de management qui tendront à suppléer le formel à l'informel.

Il serait plus judicieux que les stratégies d'interventions de l'État assurent l'interface entre les tendances générales de la politique économique (libéralisation,

stabilisation, croissance, etc.) et les besoins propres à ces entreprises. Et, afin d'atténuer le déséquilibre structurel caractérisant les exportations, les pouvoirs publics sont sollicités à encourager la croissance des PME ou plutôt, la mutualisation de leurs moyens et à inciter les petites entreprises à se projeter sur les marchés de proximité afin de réussir une première expérience. Il s'agit aussi de redynamiser les organismes de soutien et d'appui aux PME. Cette redynamisation doit faire l'objet d'une réflexion qui prendra en charge la définition du rôle de ces organismes, l'organisation des relations entre eux et entre les PME, également leur dotation de moyens adéquats qui leur permettent d'accomplir leurs missions. Et, il faudra procéder au classement des buts et évaluer de manière continue les performances en même temps, les outils employés et les firmes ayant bénéficié des appuis d'accompagnement.

REFERENCES :

- ASSISES NATIONALES DE LA PME(2004), « Document de synthèse », Alger, 14-15 janvier,
- BANQUE MONDIALE (2003), *Enquête Investment Climate Assessment (ICA)*.
- BELLONE, F., P. MUSSO, L. NESTA et M. QUERE (2006), « Caractéristiques et performances des firmes exportatrices françaises », *Revue de l'OCDE*, Paris, juillet.
- BENISSAD, H. (1993), « Micro entreprises et cadre institutionnel en Algérie », document technique, Édition OCDE, Paris, mars, n° 85.
- BERNARD, C. (1991), « La petite entreprise algérienne de production, occasion d'un nouveau dualisme ou d'un dialogue secteur public/secteur privé », Édition CNRS, Paris.
- BOUZIDI, A. (2002), « L'accord d'association Algérie-UE une chance ou une aventure », *Le Journal Le Matin*, 19 mars, 2002.
- CECI, N. et B. VALERSTEINAS(2006), « Structure et comportement des entreprises exportatrices françaises », *Économie et Prévision*, 2006/1, n° 172.
- CHEVALLIER, A., F. LEMOINE etL. NAYMAN (1999), « L'Union européenne et sa périphérie. Conséquences de l'intégration commerciale de l'Europe centrale », *Revue économique*, vol. 50, n° 6.
- CHEVALLIER, J. (2004), « L'État régulateur », *Revue française d'administration publique*, n° 111, p. 473-482.
- CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL– CNES (2000), *Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, Édition CNES, Alger.
- CONSEIL NATIONAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL– CNES (2002), *Pour une politique de développement de la PME en Algérie*, Édition CNES, Alger.
- DAOUD, S. (2001), « Environnement institutionnel et politique de promotion de la PME le cas de l'Algérie », dans D. Guerraoui et X. Richet (dir.), *Économies émergentes et politiques de promotion de la PME; expériences comparées*, Paris, L'Harmattan.
- FORMEZ (2004), « Politiques pour les entreprises dans la région Méditerranéenne Algérie », Édition C.A.I.MED.
- HERNANDEZ, E.M. (2002), « De nouvelles règles pour entreprendre », *Revue problèmes économiques*, n° 2764.
- JULIEN, P.-A. (1994), *Les PME. Bilan et perspectives*, Paris, Economica.
- NELLIS, J. (1999), « Faut-il repenser la privatisation dans les économies en transition », *Finance & Développement*, juin.
- NOWAK, J. J.(1998), *Syndrome néerlandais et théorie du commerce international*. Paris, Economica.

- RICHET, X. (2001), « Entreprendre dans les économies post-socialistes : enjeux, dynamiques, blocages, politiques », dans D. Guerraoui et X. Richet (dir.), *Économies émergentes, politiques de promotion de la PME expériences comparées*, Paris, l'Harmattan.
- SID AHMED, A. (1989), *Économie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles (IBR)*, Paris, Publisud, tome 2.
- TORRES, O. (1999), *PME un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Paris, Dominos Flammarion.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE –OCDE (2004), « Promouvoir les PME pour œuvrer au développement », *Revue de l'OCDE*, vol. 5, n° 2.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT – PNUD (1993), *La PME privée en Algérie environnement administratif et contribution à la politique de promotion*, Édition PNUD, Alger.
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2008), *Annual Report 2007*.
- MINISTÈRE DE LA PME ET DE L'ARTISANAT (2008), *Données statistiques*, Édition Office national des Statistiques, Alger.
- MINISTÈRE DE LA PME ET DE L'ARTISANAT (2008), *Bulletin d'information économique*, n°12, Alger.
- JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE – JORA (2001), « Loi n° 01-18 du 12 décembre portant loi d'orientation sur la promotion de la PME », n° 77, Édition JORA, Alger